



VILLE D'AUBANGE

Annexe 25



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame **Ana PEREIRA PARENTE** [REDACTED]

Le terrain concerné est situé Rue Octave Gigi, 31 à 6790 Aubange, et cadastré 1e division, section A, numéro 2527 R3.

Le projet consiste en la **régularisation de la pose de palissades et de caissons de volets, construction d'un mur mitoyen en béton et installation d'un abri de jardin**, et présente les caractéristiques suivantes :

Motif(s) de l'annonce de Projet :

* *Ecart au Guide Communal d'Urbanisme :*

- Utilisation de l'aluminium pour les palissades et les caissons de volets

* *Ecarts au Permis d'urbanisation :*

- pose de palissades de teinte anthracite en zone de cours et jardins ;

- construction de murs en blocs en zone de cours et jardins ;

- pose d'éléments en « L » en béton en zone de cours et jardins ;

- pose de caissons de volets.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h à l'adresse suivante : Service urbanisme, Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus.

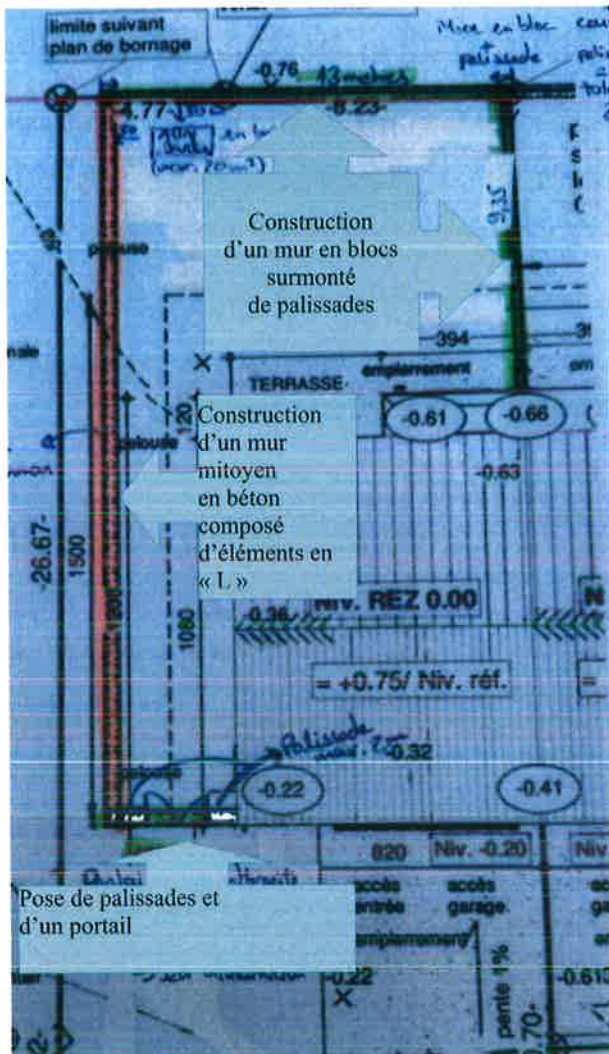
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme (téléphone : 063/43.03.10, mail : urbanisme@aubange.be, dont le bureau se trouve Rue Haute n° 22 à 6791 Athus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05/11/2026 au 19/11/2026 au Collège communal (référence du dossier 212/26) : la présente annonce de projet sera affichée sur le terrain, par le demandeur, à front de voirie et lisible de celle-ci, **à partir du 30/10/2026** et pendant toute la durée de l'annonce de projet.

► soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus

► par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be

Situation à régulariser et projetée



Plan d'implantation



Façade arrière



Façade avant